

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-DIEU  
M.R.C. DES BASQUES**

**18 décembre 2023** À une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu, tenue le lundi 18 décembre 2023, à 18h00, à la salle du conseil dûment convoqué par le greffier-trésorier suivant un avis spécial signifié aux membres du conseil, conformément aux dispositions du code municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire.

Sont présents :

Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire

Madame la conseillère                      Colombe April

Messieurs les conseillers                  Gaston Paré  
   Jean-Pierre Bélisle  
   Bruno Gamache

La conseillère Mme Annie Lévesque-Lauzier de même que le conseiller M. Stéphane Rioux sont absents.

Monsieur Marc Morin, directeur général, assiste à la séance et agit à titre de secrétaire.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 18h00, Monsieur le maire vérifie le quorum requis et déclare la séance ouverte.

**2023-12-199                  RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment **PROPOSÉ** par M. le conseiller Bruno Gamache  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le projet d'ordre du jour soit et est accepté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-12-200                  RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 463 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES (GÉNÉRALES ET SPÉCIALES) AINSI QUE DES AUTRES MODES DE TAXATION (COMPENSATIONS OU TARIFICATIONS) NÉCESSAIRES À L'EXERCICE FINANCIER 2024**

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2023;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est dûment **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'ADOPTER** le règlement de taxation no 463 relatif à l'imposition des taxes foncières (générales et spéciales) ainsi que des autres modes de taxation (compensations et tarifications) nécessaires aux obligations de l'exercice financier 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h03 par le maire.

---

Jean-Claude Malenfant,  
Maire

---

Marc Morin,  
Greffier-trésorier